

meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

►► démocratie ◀

Bilan de deux années de mandat

En mars 2008, Madame Tardy remportait les élections municipales. Deux ans après sa réélection, un bilan s'impose sur la politique conduite par la majorité municipale.

Un déclin et un vieillissement de la population

La population est vieillissante, avec un taux de seniors (plus de 60 ans) supérieur à la moyenne nationale. La population, entre 1999 et 2006, a diminué de 6% faisant passer le nombre d'habitants de 18 730 à 17 460. La majorité occulte sa responsabilité. D'après notre analyse, c'est le résultat de la politique de logements menée à Meylan depuis 2001.

Il aurait fallu proposer des logements aidés et abordables pour favoriser l'installation de familles avec enfants et de jeunes ménages. En lieu et place, trop souvent, c'est du logement de standing qui a été préféré à Meylan, attirant plutôt des retraités aisés. En 7 ans (2001-2008), 18 classes élémentaire et maternelle ont fermé, faute d'arrivées régulières d'enfants dans la commune.

Une gestion des finances communales qui pose question

Depuis plusieurs années, le budget a pu être équilibré grâce aux recettes liées à la vente du patrimoine municipal (centre commercial des Buclos, Locazirst, Chantignole). Acculée, la majorité décide aujourd'hui d'une augmentation des impôts locaux. Le château de Rochasson est à vendre, mais pas d'acquéreur semble-t-il !

Aucun projet d'importance n'a vu le jour depuis 2001. Les budgets annuels consacrés à l'aide à la construction de logements sociaux ont été largement insuffisants. Les projets présentés aujourd'hui restent très flous tant dans leur contenu que dans leur financement pour les années à venir.

La démocratie locale est régulièrement mise à mal

Malgré une communication très offensive sur le sujet, l'avis des Meylanais n'est que rarement pris en compte dans les décisions. Le rapport d'étude du consultant chargé de l'audit sur les équipements de sport et de loisirs n'a été ni publié ni présenté aux Meylanais, la piscine d'été a été fermée sans autre forme de concertation.

Les horaires des séances rendent difficile la participation des jeunes ménages aux réunions de concertation organisées en mairie autour du projet de ville.

L'expression politique des élus de la minorité est systématiquement raillée dans le journal municipal, tout comme leurs interventions au conseil municipal.

Meylan, ville nature ?

Slogan d'une commune qui n'a pas su se doter d'une feuille de route et d'un plan d'actions tel qu'un agenda 21. Il n'y a pas de vraie prise en compte d'un développement durable qui fasse de Meylan la ville que nous souhaiterions : écologique, solidaire, citoyenne...

Philippe Schaar
Président de MeyDIA

Projet du coeur des Ayguinards

►►► la commune ◀

De la décision de fermer la piscine au projet des Ayguinards

Certains membres de la majorité municipale avouent en privé que la gestion de la fermeture de la piscine des Ayguinards en 2009 a été catastrophique : refus d'écouter les habitants, déni de la pétition remise en Mairie, mensonge du premier adjoint en conseil municipal.

En public, il n'est pas question pour Madame Tardy de reconnaître son erreur. Depuis, c'est la fuite en avant pour sortir de ce mauvais pas. Ce fut d'abord l'annonce d'une grande concertation sur le réaménagement du quartier des Ayguinards. Mais cette grande concertation se transforma très rapidement en un audit des équipements culturels et sportifs. Rien de tel pour diluer le cas de la piscine que de lancer la réflexion sur un champ beaucoup plus vaste.

Cet audit débute avant l'été 2009 et donne lieu à des rencontres pompeusement nommées "Assises du Sport". Les Meylanais sont présents et participent. Le consultant termine son rapport et le remet en Mairie. Les mois passent et à ce jour, aucune présentation publique de ce rapport n'a été réalisée.

La majorité municipale prend en compte quelques recommandations émises dans ce rapport et programme par exemple la réfection du plancher du Gymnase du Charlaix (240 000 € au budget 2010).



Côté piscine, la proposition du consultant visait à réaménager le site des Ayguinards autour de deux pôles comprenant **un espace aquatique** complémentaire de la piscine des Buclos, pensé comme un lieu de détente et **un espace sportif récréatif et de loisir** répondant notamment aux besoins des jeunes.

Et voilà que sort un nouveau projet qui vise à réaménager l'ensemble du site des Ayguinards (dont les équipements sociaux, sportifs, culturels) et qui, accessoirement, posera la question de la piscine via une consultation. Les associations concernées ont été priées d'exprimer leur besoin. Bref, un projet grandiose (entre 10 et 20 M€) qui est lancé sans véritable débat et qui intervient trop tôt par rapport au "Projet de Ville".

Le point de vue de MeyDIA

Ce n'est pas ce que demandaient les 3 000 pétitionnaires qui réclamaient l'ouverture de la piscine des Ayguinards, fermée pour des raisons financières aux dires de la municipalité. Comment envisager alors un investissement de plus de 10 M d'euros. **Personne n'avait demandé de réaliser un projet de cette ampleur aux Ayguinards dans un tel délai.**

Notons aussi le glissement opéré en quelques semaines. Dans une interview au Dauphiné Libéré, se faisant le chantre de la démocratie locale, Madame Tardy déclarait qu'elle ferait un référendum sur la piscine. La définition du référendum tel que prévu par la loi française nous éclaire : "d'une manière générale, le référendum local permet au corps électoral de se substituer au conseil municipal pour prendre une décision sur une affaire communale, alors que la consultation des électeurs intervient en amont du processus décisionnel pour éclairer le conseil municipal appelé à délibérer".

Chacun comprendra donc pourquoi le référendum promis s'est transformé en consultation. En clair, ne prenons pas le risque de faire ce que les Meylanais souhaiteraient !

Un projet aussi onéreux nous paraît être mené avec beaucoup trop de précipitation, sans le temps de réflexion nécessaire pour permettre de prendre les meilleures décisions possibles.

Notre interrogation (voir l'article sur le budget 2010 page suivante) demeure sur le financement de ce projet, qui représente tout de même plus de la moitié du budget de la commune.

Les élus PS, les Verts et MeyDIA ont voté l'amendement ci-contre proposé par le PS lors du vote du budget au conseil municipal du 29 mars 2010. La majorité a voté contre cet amendement.

Amendement proposé

Pour satisfaire la forte demande des Meylanais de bénéficier à minima de la piscine communale découverte des Ayguinards cet été, nous demandons que la ligne budgétaire correspondant aux études à mener sur le projet de 300 k€ soit ventilée de la manière suivante :

- ♦ 60 k€ de fonctionnement de la piscine
- ♦ 40 k€ de maintenance de la piscine
- ♦ 100 k€ d'étude pour sa reconstruction
- ♦ 100 k€ pour l'étude de la rénovation du gymnase des ayguinards

La majorité prépare, pour le 19 juin 2010, une consultation qui n'est pas conforme à la loi

Code général des collectivités territoriales

Section 2 : Consultation des électeurs

Créé par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 122 JORF 17 août 2004 en vigueur le 1er janvier 2005

L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale arrête le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Sa **délibération** indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. Elle fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs. **Elle est transmise deux mois au moins avant la date du scrutin au représentant de l'Etat.**

Le conseil municipal n'a pas pris de délibération sur l'organisation d'une consultation.

Les électeurs font connaître par oui ou par non s'ils approuvent le projet de délibération ou d'acte qui leur est présenté.

Au dernier conseil municipal du 10 mai, le Maire a rappelé que les Meylanais seraient consultés sur deux projets, avec ou sans piscine. Ce type de question n'est pas dans la définition du texte de loi.

Budget 2010

Le budget 2010 a été voté au conseil municipal du 29 mars 2010.

Le vote du budget est un acte politique fort. C'est la traduction financière de la stratégie politique d'une commune.

Examinons donc ce budget.

Première surprise

Reniant ses engagements de campagne, la majorité de Madame Tardy a décidé d'une augmentation des taux d'imposition de 8,4% qui va se traduire par



des impôts communaux en hausse de plus de 10%, alors que depuis 2001, la majorité municipale a toujours refusé, par idéologie, d'envisager une augmentation des impôts.

Elle n'a pu maintenir ses investissements que par des ventes régulières du patrimoine communal (1 M€ / an, en moyenne) ou du fait de recettes exceptionnelles. Mais il n'y a aujourd'hui plus grand chose à vendre... et pour maintenir les mêmes marges de manœuvre que les années précédentes, il faut donc augmenter les impôts et recourir à l'emprunt (+ 500 000 €).

Deuxième surprise

Lors du débat d'orientation budgétaire au conseil municipal du 8

février, l'adjoint aux Finances avait présenté des scénarios d'augmentation des impôts allant de 4,25 à 12% en concédant qu'une augmentation de 5% des taux d'imposition servirait tout juste à maintenir le niveau de service public en l'état.

La question posée en séance par les élus de l'opposition, "augmenter les impôts, mais pour faire quoi ?" était restée sans réponse.

Au conseil municipal du 29 mars, à l'inverse, c'est une débauche de projets qui est présentée ! Rénovation du CINE (2 M€), extension de la Maison de la Musique (1 M€), projet "Cœur des Ayguinards" (entre 10 et 20 M€), requalification d'Inovalée, etc.

Tous ces projets annoncés représentent un effort financier considérable, impossible à réaliser à moyen terme. L'examen du plan d'investissement montre qu'on peut attribuer 3

M€ aux nouveaux investissements chaque année sans remettre en cause l'entretien courant.

Ces projets ne pourront évidemment pas tous voir le jour. Ils nécessiteront des arbitrages car ils correspondent chacun à une ou plusieurs années d'investissements de notre commune :

- ♦ un an pour les projets CINE et Maison de la Musique
- ♦ 4 à 5 ans pour le projet "Cœur des Ayguinards"
- ♦ plusieurs années pour Inovalée.

Pourtant rien de ces arbitrages et de la planification dans le temps n'a été présenté lors du vote du budget, nous faisant craindre que tous ces projets ne soient hélas que de simples effets d'annonce !

Vie de la commune

Les conclusions de la commission d'enquête sur le projet de la Rocade Nord

Les principales observations de cette commission d'enquête sont :

1. La rocade nord, en augmentant la charge de trafic sur les voies d'accès à l'agglomération (et notamment les autoroutes A 480 et A 41), aggravera le problème des bouchons à l'entrée de Grenoble.

2. Une réduction du trafic attendue de 3% ne déleste pas significativement la rocade sud.

3. Le bilan des émissions et consommations énergétiques n'apporte pas de réponse convaincante à l'objectif prioritaire d'une réduction significative de la pollution de l'air, alors que c'est l'un des enjeux environnementaux parmi les plus sensibles de l'agglomération grenobloise. Ce bilan sous-estime le risque sur la santé, notamment pour les populations qui seront les plus exposées ou les plus sensibles (CHU Michallon à La Tronche, Presqu'île à Grenoble).

4. Pour Meylan, le tracé qui ne se connecte pas avec la rocade sud n'est compatible ni avec le développement d'un projet urbain à la porte nord-est de l'agglomération, ni avec la création d'une plate-forme intermodale connectée à la future ligne de transports en commun en site propre pour relier

Inovalée au Campus. Le demi diffuseur prévu Allée des Centaurées risque de charger davantage les voiries locales et ne permet pas d'assurer la desserte de Meylan depuis et vers l'ouest ainsi que l'accessibilité à Inovalée.

En résumé, ce projet :

- ♦ ne règle pas les principaux points de congestion
- ♦ ne répond pas aux besoins d'intérêt local
- ♦ génère de forts impacts sur l'environnement des riverains
- ♦ de part sa consistance et ses effets ne semble guère en conformité avec l'article 10 du Grenelle de l'Environnement

Le commissaire enquêteur a donc émis un avis défavorable sur le projet de rocade nord, ce dont nous sommes très satisfaits.

A MeyDIA, nous étions contre ce projet, nous l'avons écrit et nous nous en sommes largement expliqués. Dans notre numéro 72 nous développons l'essentiel de l'argumentaire repris par les commissaires enquêteurs.

Il nous paraît urgent de réfléchir dès à présent à un projet alternatif volontariste, **sans rocade**, privilégiant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle.

Pour consulter les conclusions : www.rocade-nord.org



Une conférence sur la ville, le 16 mars 2010

Dans le cadre du projet de ville, une conférence a été proposée à la réflexion des Meylanais. Démarrée avec une présentation très intéressante de Y. Chalas, architecte de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble sur le thème de "ville vivable et demande contemporaine d'habitat".

Elle s'est poursuivie avec une présentation de F. Huilliard, architecte urbaniste du cabinet Interland, sur le thème de la densité urbaine et de comment construire une ville vivable.



La densité génère des représentations d'insécurité, d'anonymat, de nuisances pour la santé, d'un espace de vie restreint, de nuisances sur l'environnement (trafic, pollution).

L'ancrage culturel est fort puis-

qu'aujourd'hui 3/4 des Français aspirent à vivre dans une maison individuelle. Pourtant, des exemples réussis de densité urbaine (comme le quartier des Béalières sur notre commune) mais aussi ailleurs en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Autriche doivent nous amener à dépasser ces idées reçues.

La question de la densité urbaine porte en elle des enjeux forts de développement durable. Des enjeux de gestion des espaces naturels, de protection des espaces agricoles, de consommation d'énergie à travers les déplacements qui doivent amener à repenser la ville.

La prise en compte des enjeux doit orienter la réflexion dans le cadre du projet de ville "Meylan réinvente Meylan", projet qui intègre les déplacements et les politiques d'aménagement de la commune.

Nous posons la question : aux lotissements tra-

ditionnels qui se poursuivent, ne faut-il pas préférer des programmes d'habitat groupé que les architectes appellent "habitat intermédiaire", plus adaptés aux enjeux d'une commune comme Meylan en banlieue d'une grande agglomération ?



1 imp des Saramejous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Vous
appréciez ce
journal ?

Soutenez le en faisant un chèque à l'ordre de MeyDIA

Adhérez à **meydia**

Jeune ou chômeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom
Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses